



Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE 31_2025

**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

Objet : MISE EN PLACE D'UN PARAFoudre A L'EGLISE

Le Maire de la commune d'ONNION,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération D14-2024 du 8 février 2024 portant délégations de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la délibération DEL_30_2025 du 8 avril 2025 portant sur l'approbation du budget primitif du budget principal M57 et vote du taux de fongibilité - Exercice 2025

Vu la proposition BAUD ELECTRICITE pour la mise en place d'un parafoudre à l'église

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence de protéger l'église de la foudre

DÉCIDE

Article 1 : de mandater l'entreprise BAUD ELECTRICITE, à Peillonex, afin d'effectuer les travaux au tarif de 948.00 € HT, soit 1137.60 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Article 3 : Il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal

A ONNION
Le 26 aout 2025

Le Maire,
André GERVAIS

